

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département du FINISTERE
Arrondissement de MORLAIX
Canton de LANDIVISIAU
Commune de LANDIVISIAU

Arrêté n° 2022/247

Portant sur la modification des conditions de circulation (route barrée) rue Pen ar Roz à l'occasion de l'auto cross de Landivisiau le dimanche 21 août 2022.

VU les articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-5, R 411-25 et R 417-1,
VU l'article L 116-1 du Code de la voirie routière,
VU l'article R 610-5° du code pénal,
VU la demande de l'organisateur TEAM DU VERN – Mr LOYENS Alain en date du 2 mai 2022,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,

ARRÊTE

Article premier : la circulation des véhicules sera interdite rue Pen ar Roz le lundi 29 août 2022 de 07h à 20h à l'occasion de l'auto cross de Landivisiau.

Article deux : la mise en place et le retrait de la signalisation réglementaire seront effectués par le pétitionnaire.

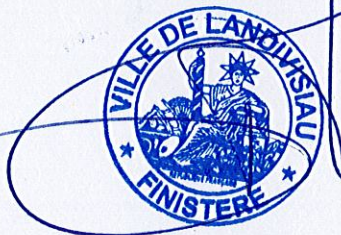
Article trois : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de la commune de LANDIVISIAU et transmis au Codis 29.

Article quatre : Monsieur le Directeur Général, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Landivisiau, le 28 juillet 2022

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire chargé de la commission
« Commerce et Artisanat – Urbanisme réglementaire »
Jean-Luc MICHEL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la publication le 29/07/22
Fait à Landivisiau le 28/07/22
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général
Mathieu ROBCIS



HOTEL DE VILLE / 19, RUE GEORGES CLEMENCEAU / C.S. 90609 / 29406 LANDIVISIAU CEDEX
TÉL. 02 98 68 00 30 / FAX 02 98 68 35 24 / e-mail. : landivisiau@ville-landivisiau.fr / Internet : www.landivisiau.bzh